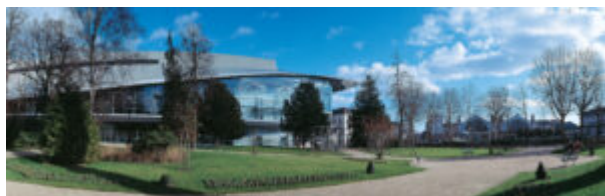


Publié le 12 juillet 2024

En termes de RSE, Tours Evènements ne veut pas « faire les choses à moitié »

La Spl Tours Evènements est devenue entreprise à mission en 2021. Elle est la première à s'être résolument engagée dans cette voie dans le secteur évènementiel. « Notre activité est impactante », affirme Géraud Laniece, son directeur général, actant ainsi le fait que « l'entreprise doit impérativement, de la gestion des déchets à la sobriété énergétique, chercher à limiter son impact, voire le compenser, dans son quotidien ».



Pas simple de concilier l'activité évènementielle et une dynamique RSE à la fois interne et susceptible d'être vue et appréciée par les prestataires extérieurs. C'est en tout cas la manière de faire qui prévaut à **Tours Evènements**. « **La pierre angulaire de notre action RSE est l'obtention en 2019 de la norme ISO 20121, « Système de management responsable appliqué à l'activité évènementielle**. Le passage vers l'entreprise à mission en a découlé naturellement car il a permis de positionner nos engagements en adéquation avec notre écosystème », explique **Géraud Laniece, le DG de la Spl**. « L'objectif était d'avoir une réflexion plus ouverte vers l'extérieur, le territoire et son rayonnement, avec un message clair pour nos parties prenantes : **nous faisons rayonner le nom de notre territoire mais ce rayonnement sera responsable ou ne sera pas** », assure-t-il.

Une Spl très proactive

L'Epl a commencé à donc saisi la balle au bond de la **loi Pacte** pour aller plus en avant dans cette responsabilisation. Dès 2021, les statuts de l'entreprise ont été modifiés pour répondre aux exigences de la loi. **Trois rapports de mission ont donc été rédigés depuis**, poursuivant trois objectifs précis : favoriser des activités et des événements au service de son territoire et de son rayonnement ; participer à la transition écologique de sa destination ; promouvoir la solidarité, l'inclusion et le bien-être au sein de son écosystème. « **On ne veut pas faire les choses à moitié**. Nous voulons évaluer les impacts de chaque manifestation pour mieux les compenser ».

La dynamique continue du tourisme d'affaire

En termes d'impact, en 2023, chaque objectif a fait l'objet d'analyses circonstanciées. Par exemple, pour le premier, « nous travaillons en collaboration avec **l'observatoire du tourisme**

départemental qui mesure le nombre de nuitées générées par les manifestations organisées ou accueillies par Tours Evénements. De 17 000 nuitées en 2019, nous sommes passés à 26 000 nuitées en 2022 et 46 000 nuitées en 2023. Conséquence directe pour les acteurs du tourisme d'affaire : **plus de 41M€ de retombées économiques directes ou indirectes sur le territoire** », explique le directeur.

8 000 repas en redistribution alimentaire en 2023

Sur l'objectif de transition écologique, « l'exemple le plus parlant est celui des **100 000 m² de moquette** que nous utilisons annuellement pour l'organisation de nos événements. En 2019, quasiment 100 % étaient envoyées en déchetterie pour être enfouies. En 2021, elles n'étaient plus que 43,6 %. Nous sommes descendus à 17 % en 2023. Aujourd'hui, **toutes les moquettes en bon état sont redistribuées, les autres sont valorisées** ». Enfin, en termes de promotion de la solidarité, de l'inclusion et du bien-être au sein de l'écosystème tourangeau, « **la redistribution alimentaire a été mise en place alors qu'elle était inexistante en 2019** : 1,2 tonne d'aliments a été redistribuée à des associations en 2021, puis près de 3,2 tonnes en 2023, soit l'équivalent de près de 8 000 repas ».

« Traduire en termes d'impact RSE »

C'est donc bel et bien une philosophie d'entreprise sur laquelle s'appuie la Spl. « Tout comme [la norme ISO20121](#), pour laquelle nous sommes certifiés, la mission repose sur le principe de **l'amélioration continue et la notion de progression**, et nécessite donc constamment de se remettre en question. Arrivés à un niveau de maturité conséquent sur les items et leviers identifiés pour atteindre les objectifs fixés, nous nous devons de redéfinir notre trajectoire. Notre progression est donc conforme à notre feuille de route et en l'occurrence **pour 2024, nous poursuivons notamment notre réflexion initiée sur la détermination d'indicateurs d'impact**, car c'est là une notion fondamentale pour la mission : il ne s'agit pas de récolter simplement des données chiffrées, nous nous devons de les traduire en termes d'impacts RSE », conclut le directeur.

Par Stéphane MENU